

RÈGLEMENT 01-277-63

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT D'URBANISME DE
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-
MONT-ROYAL (01-277) AFIN
D'AGRANDIR LA ZONE 0077 À MÊME LA
ZONE 0019 DE MANIÈRE À Y INCLURE
LE LOT 1 869 219

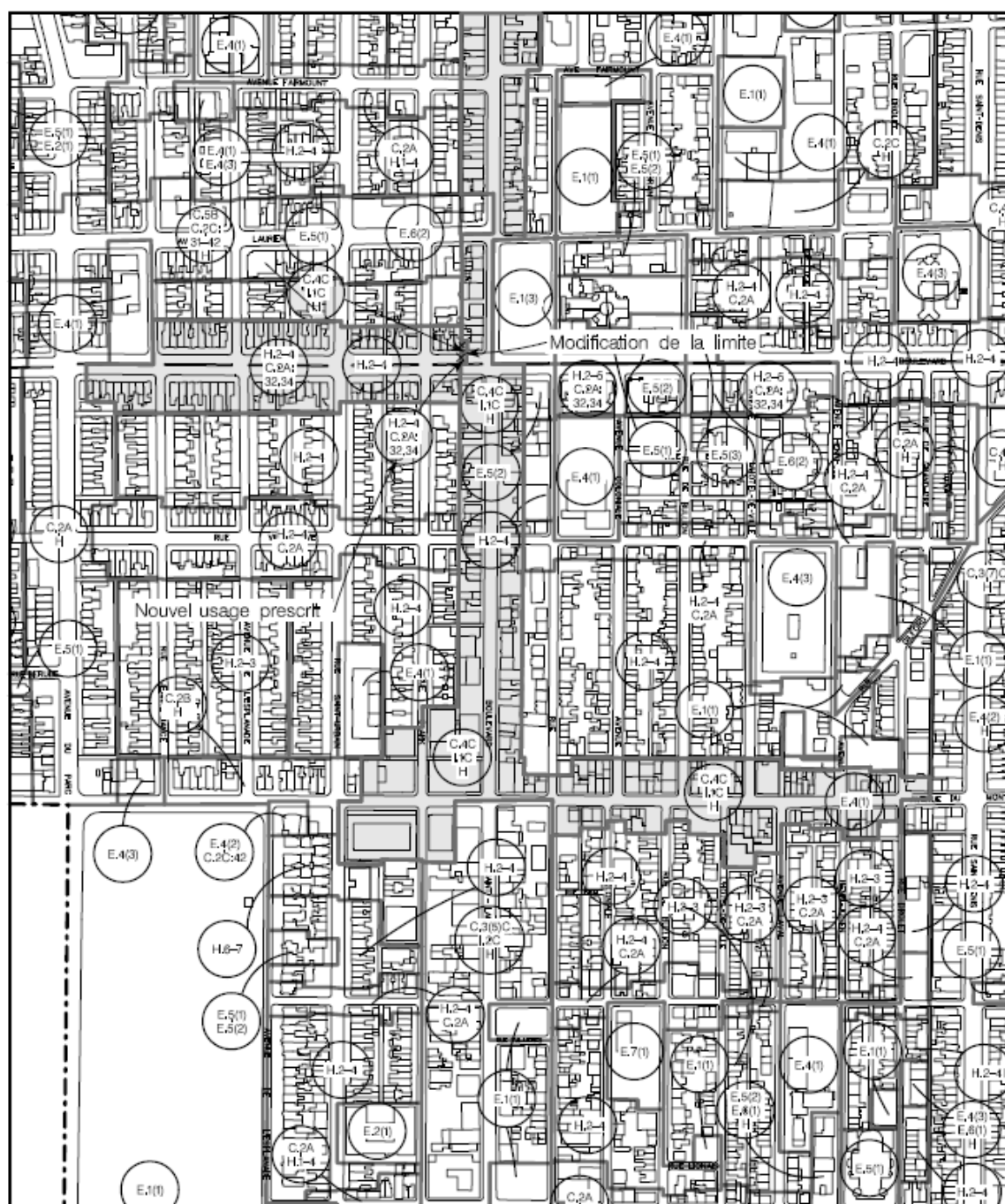
Vu l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

Vu l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4);

À sa séance du 2 décembre 2013, le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. Le feuillet Z-1 intitulé « Zones » de l'annexe A du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est modifié tel qu'il est illustré par le document joint en annexe 1 au présent règlement.
2. Le feuillet H-1 intitulé « Limites de hauteur » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le document joint en annexe 2 au présent règlement.
3. Le feuillet TID-1 intitulé « Taux d'implantation maximaux et densités » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le document joint en annexe 3 au présent règlement.
4. Le feuillet U-1 intitulé « Usages prescrits » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le document joint en annexe 4 au présent règlement.

ANNEXE 4
EXTRAIT DU FEUILLET U-1 INTITULÉ « USAGES PRESCRITS »



PLATEAU MONT-ROYAL
 USAGES PRESCRITS

Echelle 1:5000
 U-1 (07-2013)
 (Dossier: Documentik7882)

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire d'arrondissement,

M^e Claude Groulx

Luc Ferrandez

CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Avis de motion	3 septembre 2013
Résolution d'adoption	2 décembre 2013
Certificat de conformité	27 janvier 2014
Publication complétée	20 février 2014
Entrée en vigueur	27 janvier 2014

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire d'arrondissement,

M^e Claude Groulx

Luc Ferrandez